

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEZELLES

Séance du 3 octobre 2023

Nombre de conseillers : 11

L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de **CHEZELLES**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe **YVON**, Maire.

En exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2023.

Présents : 10

Votants : 10

Etaient présents, les membres soussignés : M.M(mes) Philippe YVON, Olivier PONROY, Monique VERGNOLLE, Gérald DELAPORTE, Marie-Françoise TREMBLAIS, Stéphane TOUZEAU, Aline ROBIN, David LIGOT Jean-Philippe PÉRON, Didier DURET, formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : néant.

Absent / Excusé : néant.

Secrétaires de séance : Aline ROBIN a été élu(e) secrétaire de séance.

2023-030 AVIS - DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE SAINT-LACTENCIN ET DE VILLEDIEU-SUR-INDRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a un projet de parc éolien, composé de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur les communes de Saint-Lactencin et Villedieu-sur-Indre, présenté par la société ELICIO FRANCE.

L'enquête publique relative à ce projet est ouverte depuis le 20 septembre 2023 et se termine le 20 octobre 2023.

Les éoliennes d'une hauteur maximale de 180 mètres, présentent un impact significatif sur le paysage. Elles ont la capacité de produire 6 MW.

Dès le début de la phase d'enquête publique, le Préfet demande l'avis au conseil municipal des communes voisines (rayon de 6 kms).

Ainsi, Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à formuler un avis sur le projet de parc éolien sur le territoire des communes de Saint-Lactencin et Villedieu-sur-Indre.

La Communauté de Communes s'est déjà prononcée défavorablement sur ce projet à cause de l'impact environnemental. Plusieurs conseillers précisent que le conseil s'est déjà prononcé contre ce projet. M. Le Maire indique que c'est obligatoire de demander l'avis aux communes voisines.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- EMET un avis défavorable sur le projet de parc éolien porté par la société ELICIO FRANCE sur les communes de Saint-Lactencin et Villedieu-sur-Indre

Le Secrétaire de séance
Aline ROBIN



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Le maire,

